

PROCÉDURE MA CLASSE EN VOYAGE - 2024/2025

Dépôt d'une demande d'aide sur la plateforme www.jpa-portail.fr

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour prétendre à l'aide, vous devez respecter les critères suivants :

- **Durée du séjour** : 4 nuitées minimum et 14 nuitées maximum ; une dérogation pour 1 nuitée est possible si le séjour se fait avec des enfants en maternelle ou en situation de handicap.
- **Lieu du séjour** : Union Européenne (attention - l'Angleterre ne fait plus partie de l'UE).
- **Âge des bénéficiaires** : entre 3 et 18 ans au moment de la demande.
- **Financement** : un co-financement est obligatoire.
- **Etablissement scolaire** : l'ensemble des établissements scolaires de métropole et d'Outre-Mer.

CO-FINANCEMENT

Le co-financement peut être :

- La subvention d'une mairie ;
- La subvention de la CAF ;
- La subvention d'un foyer socio-éducatif ;
- Un financement participatif via la [Trousse à projets](#).

La participation des familles n'est pas considérée comme un co-financement dans le cadre de Ma classe en voyage. Il n'est pas possible de cumuler deux demandes d'aides au départ entre le dispositif JPA et celui d'Enfance et Montagne.

CRITÈRES POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (HORS MATERNELLE)

Pour être éligibles à cette aide, les établissements scolaires doivent répondre à un de ces critères :

- Au moins 20% des élèves ont un quotient familial (QF) inférieur à 900€ : les attestations de paiement CAF des élèves concernés seront demandées ;
- L'établissement est situé en QPV : pour le vérifier <https://sig.ville.gouv.fr/> ;
- L'établissement est situé dans une commune de moins de 2000 habitants : un justificatif de la commune sera demandé.

CRITÈRES POUR LES CLASSES DE MATERNELLE

Cette aide est disponible :

- Soit pour les établissements en QPV
- Soit pour les établissements dans une commune de moins de 2000 habitants

Le séjour doit être d'**une nuitée minimum** avec une aide financière de :

- 300€ pour 1 à 3 nuitées, pour un groupe de 20 élèves minimum
- 200€ pour 1 à 3 nuitées, pour un groupe de moins de 20 élèves

LES RÈGLES DE DÉPÔT

Pour un même séjour, un établissement scolaire dépose une seule et unique demande d'aide.

Afin de faire vos demandes d'aides dans les meilleures conditions, veuillez prendre en compte les règles suivantes :

- Vous pouvez commencer à faire votre demande **3 mois avant le début du séjour**.
- Pour finaliser le dépôt de votre demande, vous avez **jusqu'à 1 mois avant le départ**.
- Plus votre demande d'aide sera **détaillée**, plus elle aura de chance d'aboutir.
- La règle des « 3 mois et 1 mois » ne s'applique que pour les dossiers avec un début de séjour après le 15 octobre 2024.

LE MONTANT DE L'AIDE

Le financement s'effectue selon la répartition suivante pour les élèves en écoles élémentaires, collèges et lycées.

Critères	30 élèves minimum	20 à 29 élèves	5 à 19 élèves
20 à 30% des élèves avec un QF <= 900€	345€	230€	115€
31 à 40% des élèves avec un QF <= 900€	690€	460€	230€
41 à 50% des élèves avec un QF <= 900€	990€	660€	330€
Plus de 50% des élèves avec un QF <= 900€	1200€	800€	400€
Etablissement situé en QPV	1200€	800€	400€
Etablissement dans une commune de moins de 2000 habitants	1200€	800€	400€

Une **sur-aide de 100€** est possible pour chaque **enfant en situation de handicap** ayant un quotient familial (QF) inférieur à 900€, en fournissant une notification MDPH et une attestation de paiement de la CAF.

Attention – Pour chaque dizaine en plus de 30 élèves, la règle de calcul est la suivante : on sélectionne le montant pour 30 élèves et on ajoute le montant pour moins de 20 élèves.
Exemple, une classe de 41 élèves avec 20 à 30% des élèves avec QF <= 900€ : 345€ + 115€, soit 460€ d'aide.

ÉTAPE 1 – Création de compte

1. **Créer un compte** : cliquez sur « créer un compte »

Attention – Veillez à bien lire les instructions avant de poursuivre la création de votre compte.

2. **Renseigner vos informations** : remplissez toutes les informations demandées, puis vous recevrez un lien par email pour valider votre compte
3. **Remplir les informations sur l'établissement** : reconnectez-vous à votre espace et remplissez les informations sur l'établissement

Attention – Votre compte devra être approuvé par le chef d'établissement : un email sera envoyé à ce dernier sur l'adresse mail officielle référencée sur l'annuaire de l'Education nationale.

ÉTAPE 2 – Demande d'aide

1. **Renseigner les informations** : remplissez les informations sur votre séjour

Attention – Pour rappel, un co-financement est obligatoire et vous devez faire votre demande au maximum 3 mois avant et au minimum 1 mois avant la date de départ.

2. **Ajouter les élèves** : renseignez les bénéficiaires en indiquant pour chaque élève le nom de sa classe, son nom/prénom, sa date de naissance, son quotient familial (QF), situation de handicap, adresse postale, code postal et ville.

Pour information : Vous avez la possibilité d'ajouter les élèves un par un ou de télécharger un modèle de tableau Excel pour l'importer directement sur la plateforme.

3. **Ajouter les justificatifs demandés** : cliquez sur « modifier » pour ajouter le justificatif pour chaque élève et veillez en cliquer sur enregistrer

Attention – Une notification MDPH sera demandée pour tous les élèves en situation de handicap. Pour les autres situations, vous pouvez vous référer aux critères d'éligibilité cités au début.

4. **Remplir votre plan de financement** : remplissez les différentes lignes du plan de financement
5. **Soumettre votre demande** : cliquez sur « soumettre la demande » pour finaliser votre demande et vous recevrez un mail de confirmation.

Votre demande sera traitée dans un délai de 2 à 7 jours ouvrés.

S'il existe un comité JPA dans votre département, vous pouvez vous en rapprocher pour qu'il vous accompagne dans le processus de dépôt de demande. Vous pouvez retrouver la liste de tous les comités sur le lien suivant : <https://jpa.asso.fr/comite-local-jpa/>

L'équipe de Jeunesse au Plein Air (JPA) est disponible :

- Par mail à classe.voyage@jpa.asso.fr
- Par téléphone au 01 44 95 81 28